

QU'EST-CE QUE L'ÉDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME ?

L'éducation aux droits de l'homme ne s'enseigne pas uniquement à l'école. Elle inclut également ce que nous vivons à la maison, dans nos communautés, avec nos amis et notre entourage.

L'autonomisation par l'éducation aux droits de l'homme est plus qu'un simple contenu ; elle ne peut avoir lieu que si le processus éducatif comprend également des méthodes d'apprentissage participatif et est pertinent dans la vie quotidienne et les expériences vécues des élèves.

Cette connaissance vécue et la prise de conscience des principes des droits de l'homme crée une « culture des droits de l'homme », c'est-à-dire une société dans laquelle chacun de nous est encouragé et habilité à prendre l'initiative de respecter, protéger et promouvoir l'ensemble des droits de l'homme pour tous.

« L'éducation aux droits de l'homme combine **connaissances, compétences et attitudes** qui incitent un comportement de défense des droits de l'homme. Il s'agit d'un processus d'autonomisation qui aide à identifier les problèmes relatifs aux droits de l'homme

et à trouver des solutions conformes aux principes des droits humains. Elle est fondée sur la compréhension de notre propre responsabilité de faire des droits de l'homme une réalité dans notre communauté et dans la société en général. »

Navi Pillay, ancienne Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme



L'éducation aux droits de l'homme c'est l'apprentissage de, par et pour les droits humains.

APPRENDRE CE QUE SONT

LES DROITS DE L'HOMME

Obtenir la connaissance et la compréhension des normes, des principes et des valeurs des droits de l'homme ; et connaître les systèmes et les mécanismes disponibles pour protéger les droits de l'homme

APPRENDRE PAR

LES DROITS DE L'HOMME

Apprendre et enseigner d'une manière respectueuse des droits des éducateurs et des élèves

APPRENDRE POUR

LES DROITS DE L'HOMME

Autoriser les individus à jouir et à exercer leurs droits et à respecter et défendre les droits des autres

Les valeurs des droits de l'homme que sont la dignité, le respect, l'inclusion et l'égalité doivent faire partie intégrante du processus d'éducation aux droits de l'homme.

